

Table alphabétique des mariages. — 1899

NOMS ET PRÉNOMS	NUMÉROS des ACTES	DATES DES ACTES
<p><i>[Faint handwritten entries, mostly illegible]</i></p>		



Président du Tribunal civil de Joudoux (1899)
 avons coté et paraphé les deux feuillets ci-joints pour
 servir de supplément au registre des mariages de la
 commune de La Gardie pour l'année courante.

Joudoux, le 27 Octobre 1899.

Le Président

[Signature]

Mairie de La Gardie

Arrondissement de Joudoux

N^o 18

Laure

et

Sciorella

Du lundi, 27 Octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf
 à cinq heures du soir.

Acte de mariage de Laure Prosper Videt, âgé de vingt-cinq ans et
 né à La Gardie le vingt-deux du mois de novembre mil huit cent
 soixante-dix-sept, profession de propriétaire, domicilié à La
 Gardie, département du Var, fils majeur de feu Louis Isaac Félix
 Isaac, né à Joudoux, département du Var, en son vivant profession de
 cultivateur, domicilié à La Gardie, département du Var, et de Marie
 Magdelaine Olympienne Ugar, née à La Gardie, département du
 Var, son épouse, sans profession, domiciliée à La Gardie (Var); Les
 père et mère ici présents et consentants, d'une part, —

Et de Sciorella Magdelaine Emilie Marie, âgée de vingt
 un ans, née à La Gardie, département du Var, le vingt-trois du
 mois d'août mil huit cent soixante-dix-huit, profession d'ouvrière
 domiciliée à La Gardie, département du Var, fille majeure
 de Joseph Jean Baptiste Sciorella, né à Tignes, département
 du Var, profession de carrier, domicilié à La Gardie,
 département du Var et de Marie Josephine Hesson
 née à La Gardie, département du Var, son épouse, en son
 vivant sans profession, domiciliée à La Gardie (Var) Le père
 ici présent et consentant, d'autre part, —

Lesdits contractants ont: 1^o les publications de mariage
 faites, sans apparition, les dimanches quinze et vingt-deux
 Octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, conformément à l'article
 pendant lequel ledit acte a été reçu par la loi, 2^o sur l'acte de naissance
 du futur époux, 3^o sur l'acte de décès du père du futur époux,
 4^o sur l'acte de naissance de la future épouse, 5^o sur l'acte de